

Informations de base	
2014/2694(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Pakistan: cas récents de persécution Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Pakistan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
17/04/2014	Décision du Parlement	T7-0460/2014	Résumé
17/04/2014	Résultat du vote au parlement		
17/04/2014	Débat en plénière		
17/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2694(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0399/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0401/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0403/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0405/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0408/2014	15/04/2014	
Proposition de résolution		B7-0410/2014	15/04/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0460/2014	17/04/2014	Résumé

Résolution sur le Pakistan: cas récents de persécution

2014/2694(RSP) - 17/04/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 463 voix pour, 45 voix contre et 37 abstentions, une résolution sur le Pakistan: cas récents de persécution.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR

Face à la hausse brutale des violences sectaires et à l'intolérance religieuse à l'encontre des minorités, dont a été témoin le Pakistan, le Parlement appelle les autorités pakistanaises à respecter la liberté d'expression et la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction.

Blasphème : rappelant qu'en raison des lois pakistanaises sur le blasphème, il est dangereux pour les minorités religieuses de s'exprimer librement ou de participer publiquement à des activités religieuses, les députés indiquent que de telles lois ont suscité l'inquiétude dans le monde entier depuis plusieurs années. Ils invitent dès lors les autorités pakistanaises à :

- **libérer les prisonniers accusés de blasphème** et à annuler les condamnations à la peine capitale en instance d'appel;
- fournir une protection suffisante à toutes les personnes concernées par des affaires de blasphème, y compris en protégeant les juges des pressions extérieures;
- réviser les lois pakistanaises sur le blasphème;
- réformer les madrasas en établissant un programme scolaire de base qui satisfasse aux normes internationales.

Violences religieuses : le Parlement condamne énergiquement tous les actes de violence commis contre des communautés religieuses, ainsi que toute forme de discrimination et d'intolérance pour des motifs religieux ou de conviction. Il invite le gouvernement pakistanais à intervenir afin de protéger les victimes de violences collectives à caractère religieux, et notamment à interdire les discours publics incitant à la haine. Il **condamne fermement l'application de la peine de mort en toutes circonstances** et appelle le gouvernement pakistanais à transformer de toute urgence le moratoire de fait sur la peine de mort en l'abolition effective de la peine de mort.

Le gouvernement pakistanais est appelé à parvenir à une meilleure compréhension inter-religieuse et à s'employer activement à traiter la question de l'hostilité religieuse manifestée par des acteurs sociétaux, à lutter contre l'intolérance religieuse, contre les actes de violence et d'intimidation et contre le sentiment d'impunité.

Rôle charnière du Pakistan : le Parlement insiste enfin sur le rôle important du Pakistan pour favoriser la stabilité dans la région. Il encourage dès lors ce pays à adopter une attitude constructive en vue de promouvoir **un Afghanistan sûr**, et exhorte donc le gouvernement pakistanais à renforcer le respect des droits fondamentaux à la fois dans son propre pays et dans la région tout entière.